

## Communiqué

### **Télesurveillance remboursée : un grand pas pour la e-santé**

Paris, le 15 décembre 2021

**L'article 36 de la LFSS 2022 acte la généralisation du remboursement de la télesurveillance en France. Les professionnels de santé pourront tirer pleinement profit d'un dispositif facilitateur de suivi médical, en temps de pandémie comme dans la pratique quotidienne.**

**Acteur engagé de la structuration et de l'entrée dans le droit commun de la télesurveillance, la SFSD incite les pouvoirs publics à poursuivre l'effort de déploiement de la e-santé dans sa globalité, au bénéfice de tous les maillons de la chaîne du soin.**

#### **La télesurveillance remboursée dès 2022**

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022 entérine un modèle de prise en charge de la télesurveillance, au-delà de l'expérimentation Étapes, actuellement en cours. A terme toute nouvelle pathologie pour laquelle la télesurveillance aura fait preuve de son efficacité pourra être remboursée. Effective au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette avancée majeure pour la société française confirme l'impact de la e-santé dans la prise en charge moderne, via sa capacité à s'adapter aux besoins de toute la population. Une évidence soulignée par le rôle central joué par les outils digitaux durant la pandémie de Covid-19.

#### **Une évolution majeure, portée par la SFSD**

À l'instar de sa devancière, la téléconsultation, l'entrée dans le droit commun de la télesurveillance a été soutenue par la SFSD, qui a participé à créer le cadre réglementaire, technique et éthique qui a permis le passage du concept à la vraie vie. La France devient ainsi un des premiers pays à permettre aux médecins de proposer à leurs patients ce type de suivi, complémentaire des soins en présentiel et facilitatrice de suivi des patients qui en ont le plus besoin : personnes isolées, fragilisées, vivant dans un désert médical...

#### **La e-santé pour tous**

À travers son lien avec les associations de patients, et les autres sociétés savantes et professionnelles, la SFSD continuera à soutenir le déploiement de la e-santé sur le territoire national, mais aussi dans toute l'Europe. Acteur engagé, la société savante entend être un pilier des réflexions à venir, en lien avec les institutions, les chercheurs et les pouvoirs publics, pour construire la prise en charge de demain, synonyme de parcours de soins multidisciplinaire et coordonné, facilité par le numérique. De grands enjeux qui animent l'engagement au quotidien de l'association et seront au cœur de son congrès 2022, dont le programme se construit autour d'un intitulé évocateur : « Tous connectés ».

#### **À propos de la SFSD**

*La Société Française de Santé Digitale (SFSD), présidée par le Pr Jean-Jacques Zambrowski a pour objectif de promouvoir un usage humaniste et responsable de la santé digitale dans tous ses champs : télémédecine,*



*télésoin, outils et objets connectés, intelligence artificielle, éthique, formation, information et protection des données.*

*La SFSD, membre du comité de pilotage national de la télésanté, et du conseil numérique en santé est force de proposition au sein des différents groupes de travail et en particulier celui de l'éthique.*

*Sa vice-présidence et son comité d'éthique ont notamment pour mission de veiller au respect de la nouvelle Charte éthique de la société savante.*

Contact : [resp.comm@sfsd.fr](mailto:resp.comm@sfsd.fr)